

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES
ARRÊTÉ N°2026_019 DU 18/06/2026



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 030-213001050-20260618-2026_019-AR



ARRETE DE CIRCULATION – CHEMIN DU MAS - COMMUNE DE DOURBIES

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu les travaux de remplacement d'une buse pour la gestion des eaux pluviales routière, 10 chemin du mas, commune de Dourbies réalisés par les services techniques de la commune

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La circulation sera complètement coupée du lundi 22 juin à 08h jusqu'au vendredi 26 juin à 17h pour des travaux de réfection du réseau pluvial routier.

ARTICLE 2 : Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

À Dourbies le 18/06/2026

Le Maire

Laurent BALSAN



Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Madame le Commandant de Gendarmerie